



PREFET DE LA MOSELLE

AVIS

d'ouverture d'une enquête publique préalable à la révision et à l'extension

du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

du secteur sauvegardé de la ville de METZ

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2017 est organisée, du 1^{er} septembre au 2 octobre 2017 inclus, une enquête publique dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé de la ville de METZ.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier, comportant notamment la décision « cas par cas » :

- en mairie de METZ aux heures habituelles d'ouverture au public,

- sur le site de la préfecture de la Moselle : « www.moselle.gouv.fr – les services de l'Etat en Moselle – Publications – Publicité légale toutes enquêtes publiques – enquêtes publiques en cours ». En outre un accès gratuit au dossier sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture est mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter aux horaires d'ouverture du public

- sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du Préfet de la Moselle (DCAT – BEPE – place de la préfecture – 57034 Metz Cedex 1)

Les observations pourront être consignées :

- sur le registre déposé à cet effet en mairie de Metz,
- par écrit à la mairie de METZ, place d'armes, à l'attention de M. CAILLO, fonctionnaire territorial retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur,
- par mail à l'adresse suivante : psmvmetz@gmail.com

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Metz, place d'armes – 57000 METZ

M. CAILLO assurera les permanences en mairie afin d'y recueillir les observations écrites et orales du public, selon le calendrier suivant :

- Lundi 4 septembre 2017: de 14 h 00 à 16 h 00
- Mercredi 13 Septembre 2017 de 10 h 00 à 12 h 00
- Samedi 16 septembre de 9 h00 à 12 h00
- Jeudi 21 septembre 2017 de 14 h 00 à 16 h 00
- Samedi 23 septembre 2017 de 9 h 00 à 12 h00
- Mardi 26 septembre 2017: de 10 h 00 à 12 h 00

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur le Maire de Metz— Place d'Armes – 5700 METZ - Lionel CALVET Tel : 03 87 55 52 87- Mail : icalvet@mairie-metz.fr

Les observations du public recueillies sont tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans chaque mairie ainsi que sur le site internet de la préfecture susvisé. Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès du Préfet de la Moselle avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de METZ, à la préfecture de la Moselle, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Moselle : « www.moselle.gouv.fr – Publications - Publicité légale enquêtes publiques - Enquêtes publiques en cours».

Le préfet prononce, le cas échéant, par arrêté préfectoral, l'approbation du PSMV.